

Transition écologique

Ce qui devrait changer en
2022

Déchets - économie circulaire

Généralisation des consignes de tri ou collecte avec

le logo "Triman" : déployé obligatoirement sur l'ensemble des produits



Lutte contre le plastique à usage unique :

- Pénalités applicables aux emballages non recyclables
- Développement du réemploi, introduction de nouveaux standards d'emballages réemployables
- Interdiction des emballages plastiques pour certains fruits et légumes ou des jouets en plastique dans les menus pour enfants

Interdiction pour les entreprises d'éliminer les invendus non alimentaires (vêtements, meubles, produits électriques et électroniques, produits d'hygiène, de loisirs, etc.)

Déchets - économie circulaire

Création de nouvelles filières REP et éco-organismes pour les jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardin, huiles minérales

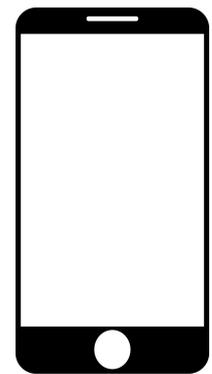
Création de fonds dédiés au réemploi et à la réparation pour certaines filières REP

Obligation de reprise des déchets du bâtiment par les metteurs en marché dans le cadre de la création de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) de produits ou matériaux de construction

Numérique responsable

Communication par les opérateurs de télécommunication à leurs clients des émissions de gaz à effets de serre liées aux consommations internet et mobiles ->

sensibilisation des consommateurs à l'impact de leur consommation numérique



Rénovation énergétique

Lancement de France Rénov', service public pour rénover son logement : il délivre des informations et conseils neutres, gratuits et indépendants et accompagne les ménages avec l'offre « Mon accompagnateur Rénov' »

Éco Énergie Tertiaire : obligation réglementaire qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (surface de 1 000 m² ou plus) --> les assujettis ont l'obligation de déclarer des données bâtimentaires et de consommations sur une plateforme de l'Ademe

Rénovation énergétique

Entrée en vigueur de la RE2020, nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs.

Trois objectifs principaux :

- donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ;
- diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments ;
- en garantir le confort en cas de forte chaleur.



Énergies renouvelables

Ouverture de la base de données OREOL en ligne, permettant de visualiser sur le territoire les parcs en service, les projets autorisés ou en cours d'instruction



Risques industriels

Sécurité des sites industriels à risques :

- Obligation de tenue à jour d'un état des matières stockées pour les entrepôts de stockage de matières combustibles ou de liquides inflammables, les installations de tri/transit de déchets et les établissements Seveso
 - Arrêtés encadrant les sites de liquides inflammables classés à enregistrement ou à déclaration



Mobilité

PROFESSIONNELS

Entrée en vigueur du malus sur le poids des véhicules de tourisme supérieur à 1800kg. Le tarif unitaire sera de 10 € par kilogramme excédentaire

PARTICULIERS

- **Renforcement du malus lié aux émissions de CO2 des véhicules** et prolongation du barème actuel du bonus pour aider à l'acquisition de véhicules propres
- Un nouveau barème du malus sur les émissions de CO2 des automobiles s'appliquera aux véhicules neufs



Agriculture durable

Mise en application du nouveau règlement bio européen

- de nouvelles catégories de semences disponibles pour l'agriculture biologique ;
- de nouvelles mesures visant à augmenter le bien-être des animaux, exemple : l'interdiction de mutilations ;
- des produits pourront bénéficier du label bio : animaux de ferme (lapins et cervidés), huiles essentielles, sel... ;

Finance durable - reporting

Mise en place des deux premiers objectifs climatiques de la taxonomie verte européenne :
atténuation du changement climatique et adaptation

BEGES simplifié pour les personnes morales de droit privé entre 50 et 500 salariés bénéficiant des crédits ouverts par la Loi de finances 2021 au titre de la mission « Plan de relance »

